

La responsabilité sociale des entreprises comme vecteur de développement durable

KHEBBACHE Khaled ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Doctorant, Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, Université de Bejaia, 06000, Bejaia, Algérie.

Email : kkhebbache@gmail.com

Résumé :

La notion du développement durable préconise une meilleure prise en compte des considérations environnementales des stratégies du développement qui vise fondamentalement une gestion raisonnable du patrimoine naturel, afin de préserver les ressources à long terme et d'assurer une croissance durable.

Le concept de responsabilité sociale des entreprises signifie essentiellement que celles-ci décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer la société et rendre plus propre l'environnement.

Dans cet article nous présenterons une réflexion Conjointe fondée sur nos recherches scientifiques dans le champ de management des entreprises. Notre exposé se basera sur Six grands critères distingués : Le développement Globale et durable, environnement, impact local et citoyenneté, responsabilité sociale des entreprises, investissement sociétale- socialement responsable.

Mots clés :

Développement durable, Responsabilité sociale des entreprises, environnement, développement, entreprises.

Date de soumission: 13/11/2018, *Date d'acceptation:* 20/12/2018, *Date de publication:* 27/12/2018

Pour citer l'article:

KHEBBACHE Khaled, "La responsabilité sociale des entreprises comme vecteur de développement durable", *RARJ*, n°2, 2018, pp.352-369.

Disponible sur: <https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/72>

L'auteur correspondant : KHEBBACHE Khaled, kkhebbache@gmail.com

The Corporate Social Responsibility as a Vector of Sustainable Development

Summary:

The notion of sustainable development calls for better consideration of environmental considerations in development strategies, which fundamentally aims at reasonable management of natural heritage, in order to preserve resources in the long term and ensure sustainable growth.

The concept of corporate social responsibility essentially means that they decide on their own initiative to help improve society and make the environment cleaner. In this article we will present a joint reflection based on our scientific research in the field of business management. Our presentation will be based on six key criteria: Global and sustainable development, environment, local impact and citizenship, corporate social responsibility, socially responsible investment

Keywords:

Sustainable development, corporate social responsibility, environment, development, companies.

المسؤولية الاجتماعية للشركات باعتبارها حافز للتنمية المستدامة

الملخص:

يهدف مفهوم التنمية المستدامة إلى التكفل الأمثل بالمسائل المتعلقة بالبيئة و إستراتيجيات التنمية التي تهدف بالأساس الى المحافظة على الأملاك و الموارد الطبيعية على المدى الطويل. يعبر مفهوم المسؤولية الاجتماعية للمؤسسات أن هذه الأخيرة تقرر بمفردها في مسألة المشاركة في تحسين المجتمع والمحافظة على البيئة.

سنحاول في هذا المقال طرح تفكير أساسه البحوث في مجال التسيير المؤسسات والذي يضم ستة محاور مختلفة، التنمية الشاملة والمستدامة، البيئة، الأثار المحلية والمواطنة، المسؤولية الاجتماعية للمؤسسات، الإستثمار الاجتماعي المسؤول اجتماعيا.

الكلمات المفتاحية:

التنمية المستدامة، المسؤولية الاجتماعية للمؤسسات، البيئة، التنمية، المؤسسات.

Introduction

La notion du développement durable préconise une meilleure prise en compte des considérations environnementales des stratégies du développement qui vise fondamentalement une gestion raisonnable du patrimoine naturel, afin de préserver les ressources à long terme et d'assurer une croissance durable. Les préoccupations relatives au développement durable tendent à être de plus en plus prises en compte dans les entreprises, pour lesquelles elles ne représentent pas uniquement des contraintes supplémentaires, mais aussi de nouvelles opportunités, car le développement de l'investissement socialement responsable, intensifié par la prise en compte des entreprises, des enjeux du développement durable est associée à une rentabilité considérable.

Le concept de responsabilité sociale des entreprises signifie essentiellement que celles-ci décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer la société et rendre plus propre l'environnement. Au moment où les stratégies du développement globale et durable des différentes entreprises s'efforce d'identifier des valeurs communes en adaptant une charte des droits fondamentaux, un nombre croissant d'entreprise reconnaisse de plus en plus clairement leur responsabilité sociale et la considèrent comme l'une des composantes de leur identité éthique. Cette responsabilité s'exprime vis-à-vis des salariés et, plus généralement de toutes les parties qui sont concernée par l'entreprise mais qui peuvent à leur tour, influencer sur sa réussite.

Le développement Globale et durable et la Responsabilité Sociale d'Entreprise sont au cœur des dynamiques stratégiques du management, ils tentent d'apporter une réponse globale au défi de la préservation de la planète, Il comporte donc une dimension internationale, C'est-à-dire la construction d'un monde un peu plus équitable entre pays riches et pays pauvres, et une dimension intergénérationnelle, qui garantirait les mêmes richesses naturelles aux générations futures que celles qui nous ont été offertes. Par ailleurs, il vise à l'intégration de différents domaines de la vie sociale en une approche synthétique.

Dans cet article nous présenterons une réflexion fondée sur nos recherches scientifiques dans le champ de management des entreprises. Notre exposé se basera sur Six grands critères distingués : Le développement Globale et durable, environnement, impact local et citoyenneté, responsabilité sociale des entreprises, investissement sociétale- socialement responsable-.

I- Définitions

A-Le développement durable (développement soutenable)

La *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* a défini le **développement durable** dans le Rapport Brundtland en 1987, comme « la capacité des générations présente à satisfaire leurs besoins sans compromettre la capacité des génération futures à satisfaire leurs propres besoins¹ » le concept de " **besoins** ", et

¹ Vivien D, « le développement soutenable », la découverte, repère, paris, 2005.

plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Autrement dit, il s'agit, en s'appuyant sur des valeurs (responsabilité, participation et partage, débat, partenariat, innovation, pérennité, réversibilité, précaution et prévention et solidarité ; **sociale, géographique et transgénérationnelle**) d'affirmer une approche double et conjointe :

- Dans **l'espace** : chaque habitant de cette terre a le même droit humain aux **ressources** de la Terre ;
- Dans le **temps** : nous avons le **droit** d'utiliser les ressources de la Terre mais le **devoir** d'en assurer la pérennité pour les générations à venir.

B- la Responsabilité Sociale des Entreprise (RSE)

La commission de l'union européenne en 2001 a défini la RSE : « être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aller au-delà et investir d'avantage dans le capitale humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes²».

Les travaux de l'ISO préparation au future standard ISO 26000, définit la RSE : « action d'un organisme pour assumer la responsabilité de l'impact de ses actions sur la société et l'environnement pour autant que ses actions soient cohérentes avec les intérêts de la société et du développement durable, fondées sur un comportement éthique, le respect de la loi en vigueur et les instruments gouvernementaux, et intégrer aux activités habituelles de l'organisme³»

Le concept de responsabilité sociale des entreprises signifie que celles-ci décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer la société et à rendre plus propre l'environnement -une économie qui doit tenir compte des ressources humaines et environnementales. Organisation du travail, égalité des chances, insertion sociale, développement durable.⁴

C- Les parties prenantes (stakeholder)

Le concept des parties prenantes désigne tous les partenaires extérieurs de l'entreprise. Cette expression d'origine anglaise (elle est la traduction du mot stakeholder) englobe ainsi tout à la fois les partenaires économiques de l'entreprise – en particulier, fournisseurs et clients, et pourquoi pas concurrents... -, actionnaires, investisseurs institutionnels, syndicats, mais aussi et surtout tous ceux qui sont touchés par l'activité de l'entreprise, même si celle-ci n'en a pas toujours conscience

² Michel Capron, «La responsabilité sociale d'entreprise», la découverte, repère, paris, 2007.

³ THIERRY WIEDEMANN et autres, « développement durable et gouvernement d'entreprise», RSE, Organisation, paris, 2002, p8.

⁴ Bernard Richard et autres, « La Dynamique du gouvernement d'entreprise », éd Organisation, Paris, 2003.

au même degré : collectivités locales, défenseurs de l'environnement, Organisations Non Gouvernementales (ONG)⁵.

D- la responsabilité Sociétale / L'éthique des affaires

1- L'éthique dans l'entreprise

Au sens large, c'est la prise en compte d'une responsabilité vis-à-vis de ses employés, de ses clients et de l'environnement ; L'éthique est avant tout un comportement, une ouverture sociale qui doit servir à contrebalancer la recherche du profit à tout prix⁶.

1- Le marketing « éthique » est une technique de gestion et une réflexion philosophique appliquée par certaines entreprises pour répondre à la demande sociale qui leur est adressée par l'opinion publique et par les consommateurs responsables. Il consiste à incorporer une valeur ajoutée éthique dans le produit, de manière à satisfaire le consommateur exigeant sur ce point. Ainsi, la fabrication de produits « écologiquement corrects », dans des conditions optimales pour l'environnement et la santé du consommateur⁷.

3- l'investissement socialement responsables (Les investissements éthiques): les définitions retenues, en ce qui concerne cette catégorie d'investissement, ne sont pas les mêmes pour tous les acteurs concernés, ni dans tous les pays, notamment entre la France et les pays anglo-saxonne. Le risque de confusion est certain. En effet, si le terme générique qui s'est imposé, en France, pour désigner ce type d'investissements est (*investissements éthiques*), il n'en va pas de même aux Etats-Unis, où l'usage a consacré l'expression : *Socially Responsible Investments*, que l'on peut traduire littéralement par (*investissements socialement responsables*). Le problème est que, en France, les investissements socialement responsables représentent une sous catégorie, à l'intérieur de la classe générale des investissements éthiques, qui en compte trois, correspondant à trois générations successives :

- Les fonds de première génération, qui ont aussi été baptisés (éthiques), ce qui ne fait qu'ajouter à la confusion puisque cet adjectif désigne ainsi non seulement la catégorie générale, mais aussi l'une de ses sous catégories ;
- Les fonds de deuxième génération, dits (**socialement responsables**) ;
- Les fonds de troisième génération, orientés vers le développement durable.

Afin d'éviter les problèmes de vocabulaire, nous traduirons ici l'expression américaine *Socially Responsible Investment (SRI)* indifféremment par les

⁵ JEAN MOUSSE, « éthique et entreprise ».éd Vuibert, paris, 1993, p6.

⁶ ECONOMIE et Humanisme « Citoyens et acteurs pour un développement Solidaire», Dossier N°334, Octobre 1995.

⁷ Didier Davydoff, « Les indices de l'investissement socialement responsable » Liaisons sociales Magazine, N°12, 2001, p.23.

expressions françaises (*investissements éthiques*) ou (*investissements socialement responsables*)⁸.

II- Le développement durable (ou Soutenable)

La vision quasi messianique du rôle des entreprises développées par le mouvement de RSE s'est particulièrement affirmée en s'inscrivant dans la perspective de la contribution au développement durable (ou Soutenable).

Le concept de développement durable a été forgé dans les années 1980 par des scientifiques de l'Union internationale pour la conservation de la nature et il a commencé à être popularisé en 1987 par un rapport de la commission sur l'environnement et le développement de l'ONU (rapport Brundtland) intitulé «*Notre avenir à tous*». En suite Le développement durable est apparu sur le devant de la scène mondiale à l'occasion de la **conférence de Rio de Janeiro**, réunie en 1992. Les représentants de 150 pays ont adopté un programme, l'agenda 21, visant à concilier développement économique, protection de l'environnement et équité sociale, dans la lignée de ce rapport et de cette conférence, il est généralement considéré que la démarche du développement durable doit s'appuyer sur trois pôles, ou rechercher simultanément trois types d'objectifs :

- ➡ la performance économique à long terme ;
- ➡ la performance sociale ;
- ➡ la performance environnementale.

La recherche d'un développement durable se fonde sur le respect d'un certain nombre de valeurs ou de principes :

- ✓ le principe de précaution ;
- ✓ le souci de la prévention ;
- ✓ la recherche d'une gestion sobre et économe ;
- ✓ le principe de responsabilité ;
- ✓ l'importance accordée à la participation ;
- ✓ l'esprit de solidarité.

Le développement durable tente d'apporter une réponse globale au défi de la préservation de la planète, compte tenu de la progression démographique au plan mondiale, de la dégradation des écosystèmes et de l'épuisement des ressources qui, dans certains cas, ont déjà atteint un seuil d'irréversibilité. Il comporte donc une dimension internationale, C'est-à-dire la construction d'un monde un peu plus équitable entre pays riches et pays pauvres, et une dimension intergénérationnelle, qui garantirait les mêmes richesses naturelles aux générations futures que celles qui nous ont été offertes. Par ailleurs, il vise à l'intégration de différents domaines – économie, écologie, gestion, vie sociale– en une approche synthétique.

⁸ Bruno Libert, « L'éthique et responsabilité sociale de l'entreprise » Liaisons sociales Magazine, N°11, 2000, , p.30.

* Les différentes dimensions du développement durable (ou Soutenable)

Les préoccupations relatives au développement durable tendent à être de plus en plus prises en compte dans les entreprises, pour lesquelles elles ne représentent pas uniquement des contraintes supplémentaires, mais aussi de nouvelles opportunités, voire des nouvelles approches.

Il est admis aujourd'hui que le développement durable comporte trois dimensions est qu'il doit s'efforcer de concilier l'efficacité économique, bien-être social et la préservation de l'environnement.

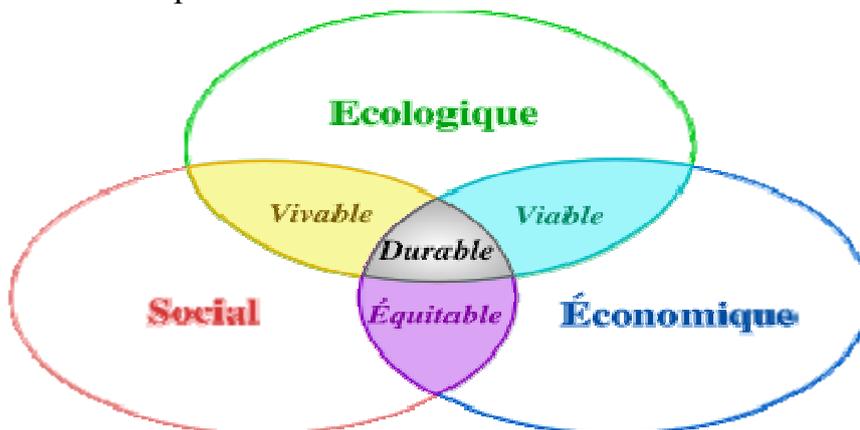


Schéma du développement durable : à la confluence de trois préoccupations, dites "les trois piliers du développement durable".

le développement durable a pour enjeu de subvenir aux besoins de l'ensemble de l'humanité (rôle de l'économie) en préservant -ses ressources- les conditions de reproductions de la nature (préoccupation écologique) dans des relation sociales d'équité permettant d'assurer la paix et la cohésion sociale (attentes sociales et sociétales). Ce traduit également par la formule: « ouvrir à un monde viable, sur un planète viable, avec une société équitable ».

III- La Responsabilité Sociale des entreprises

A-L'émergence d'une demande sociale adressée aux entreprises

On observe, depuis quelques années, une demande sociale croissante adressée aux entreprises, dans le sens d'une plus grande responsabilité attendue de leurs pratiques, sur le plan environnemental notamment, mais aussi sur le plan des droits de l'homme, du respect des salariés, etc. de plus en plus, l'opinion publique exerce une pression grandissante sur les entreprises, qui sont obligées d'en tenir compte, pour ne pas risquer de voir leurs produits mis à l'index. Elles sont parfois conduites à revoir leurs méthodes de production (à l'exemple de **Nike** : ayant eu recours au travail des enfants-le scandale des équipementiers sportifs-).

Les représentations collectives concernant le rôle de l'entreprise dans la société évoluent : on assiste à l'émergence d'une attente pour une plus grande intégration de l'éthique dans la vie des entreprises, notamment à travers la prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux. Ainsi, selon des enquêtes récentes, les critères éthiques deviennent des éléments de différenciation des produits et d'arbitrage des consommateurs, pour la majorité des personnes interrogées, le fait que le produit soit fabriqué par une entreprise soucieuse du droit des salariés est incitatif à l'achat. De plus en plus des enquêtés se disent prêts à éviter d'acheter des produits fabriqués par une entreprise qui manquerait gravement à ses obligations sociales (licenciements abusifs, exploitation des travailleurs...) ou environnementales (pollution). Il est désormais attendu de l'entreprise qu'elle s'implique dans la vie de la cité, et qu'elle garantisse que ses produits sont socialement, humainement et écologiquement corrects.

B- La thématique du consommateur responsable (Consom'Acteur)

Un nombre croissant de consommateurs tend à devenir (ou à vouloir devenir) davantage acteurs de leurs pratiques de consommation et à leur donner du sens, plutôt que de se conformer passivement à des choix qui leur ont été imposés, d'une façon ou d'une autre, par les stratégies commerciales des producteurs et des distributeurs ou par la pression publicitaire (souvent par les trois à la fois). Le consommateur responsable, ou « consom'acteur », peut être défini comme celui qui cherche à donner du sens à l'acte de consommation. Il établit un lien entre l'activité des entreprises, d'une part, et les problèmes sociétaux (entre autres, chômage de longue durée, précarisation qui se généralise, extension de la pauvreté, situation des banlieues, qui sont différents aspects de la fracture sociale) et environnementaux (destruction des écosystèmes, pollutions diverses, réchauffement climatique, etc.), d'autre part. Selon lui, l'entreprise a une responsabilité à l'égard de son environnement social et naturel, et il en tient compte dans ses choix, en privilégiant la valeur ajoutée éthique dans ses critères d'achat.

Cette thématique du consommateur responsable est l'une des manifestations de la quête du sens dans la civilisation contemporaine. La période actuelle est en effet marquée par la « fin des idéologies », consécutive à l'effondrement du système communiste : perte des repères, désenchantement, appréhension de l'avenir et angoisse sociale, effritement des valeurs traditionnelles, déclin des institutions... Ce sont là les principaux signes du « malaise dans la civilisation », version tournant du millénaire, mais aussi les raisons profondes qui font naître chez beaucoup, en réaction, un fort besoin de sens, d'engagement citoyen, associatif ou humanitaire, une propension à exercer des activités vertueuses. Ce qui explique le fort développement du bénévolat et du volontariat dans la société actuelle.

C- Les entreprises prennent conscience de leur responsabilité Sociale (L'entreprise Citoyenne)

Les réflexions sur « l'entreprise citoyenne » ont été initiées par le Centre des Jeunes Dirigeants, à l'occasion d'un colloque tenu en 1992. L'expression signifie que l'entreprise n'entend pas rester passive, simple spectatrice devant les déséquilibres socio-économiques qui se créent ou s'aggravent, mais qu'elle souhaite au contraire s'impliquer dans leur résorption, tout au moins dans leur atténuation. La fracture sociale a modifié le rôle de l'entreprise dans la cité ; l'intérêt particulier de l'entreprise rejoint aujourd'hui l'intérêt général de la société. L'entreprise ne peut plus se contenter d'être un simple agent économique générateur de richesses, mais elle doit devenir un acteur social engagé.

La thématique de l'entreprise citoyenne rejoint l'idée de la performance globale; idée selon laquelle il ne sert à rien d'avoir des entreprises hyper compétitives dans un pays donné, si la société dont elles font partie et dont elles exploitent les ressources se délite et se défait. En effet, cette situation n'est pas viable à long terme, ni pour la société, ni pour les entreprises. Il conviendrait donc, afin d'avoir une vue plus juste des choses, d'intégrer dans le bilan des entreprises, les coûts sociétaux et environnementaux qu'elles engendrent en termes de chômage, de déqualification, de pathologies liées au stress, de pollution, de dégradation des paysages, etc.

D- Le management of the triple Bottom Line

À rebours d'une vision unidimensionnelle et réductrice du rôle des managers, certains ont mis en avant la nécessité d'une gestion tournée vers des critères élargis : le concept d'inspiration anglo-saxonne de *management of the Triple Bottom Line* vise à évaluer l'influence d'une entreprise sur la propriété économique, la qualité de l'environnement et la cohésion sociale à travers son fonctionnement et ses pratiques de gestion. La Commission européenne a officiellement lancé, en avril 2000, l'outil du *Triple Bottom Line*, afin de mesurer la valeur supérieure des entreprises, c'est-à-dire :

- ➡ Leur performance économique ;
- ➡ Leur adhésion au principe de précaution environnementale ;
- ➡ L'impact de leurs activités sur la cohésion sociale.

Il s'agit des trois axes inhérents à la démarche du développement durable. Ces questions commencent à faire partie intégrante du management stratégique et de la gestion opérationnelle de certaines entreprises.

IV- L'investissement Socialement Responsable ou étique

A-Les fonds à Responsabilité Sociale (the Socially Responsible Funds)

Les premiers Socially Responsible Funds sont apparus aux Etats-Unis, dans les années 1920, à l'initiative de groupes religieux. Ils s'enracinaient dans le mouvement de protestation contre les « sinstoks », c'est-à-dire dans le refus d'investir dans les actions des entreprises produisant de l'alcool et du tabac ou liées à l'industrie du jeu. Depuis la fin des années 1970, ces placements se sont largement développés aux

Etats-Unis. De nombreux investisseurs institutionnels américains ont intégré cette logique dans leurs choix d'investissement : le montant cumulé des fonds SRI a dépassé, pour la première fois, les 1000 milliards de dollars en 1997 ; il dépasse aujourd'hui 2500 milliards de dollars. Plus d'un US\$ sur 10 investis est placé dans des fonds SRI.

D'autre part, il est également nécessaire d'introduire une distinction dans le domaine de l'investissement éthique des entreprises, entre les placements dits « de partage », ou solidaires. Les premiers sont effectués en fonction de critères spécifiques, mais leur rendement est versé intégralement aux épargnants ou investisseurs, alors que, pour les seconds, la démarche est différente : le choix du portefeuille vise la recherche de la rentabilité même si certains de ces placements sont aussi orientés par des critères éthiques, et une partie des bénéfices sont versés à une association ou à un organisme caritatif ou humanitaire, ou agissant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

L'investissement éthique vise un double objectif : une performance financière et une plus-value sociale. Il se distingue nettement des investissements dits « charitables », dans lesquels l'investisseur est prêt à abandonner une partie de son rendement au profit d'œuvres diverses. La philosophie de l'investissement éthique – ou des *Socially Responsible Investment* – consiste à privilégier les investissements dans des entreprises qui apportent une contribution positive au monde dans lequel nous vivons et travaillons ; elle peut se résumer par la formule « *Investing for a better world* ».

La démarche des investissements éthiques en France, ou des SRI aux Etats-Unis, consiste à intégrer des paramètres sociaux ou environnementaux dans la décision d'investissement, sans abandonner la recherche d'une rentabilité financière. Ces paramètres viennent compléter les critères financiers traditionnels pour permettre aux investisseurs d'évaluer plus précisément les opportunités. De plus en plus, les analystes financiers adhérents à l'idée selon laquelle la rentabilité globale d'une entreprise, sur le long terme, ne peut être déconnectée de son environnement social et naturel.

Dans le domaine de l'investissement socialement responsable. Les critères d'évaluation retenus par les investisseurs responsables sont le reflet du contexte socioculturel propre à chaque pays. En France, les critères ne sont pas les mêmes que dans les pays anglo-saxons, car le contexte est différent : les problèmes du chômage et de l'exclusion y prédominent. Il n'est donc pas étonnant que les gestionnaires français se montrent peu sensibles au problème des méfaits du tabac, par exemple, qui est pourtant placé au premier rang de leurs préoccupations par 86% des investisseurs socialement responsables américains. Ils se concentrent plutôt sur les actions de sociétés créatrices d'emplois nouveaux, ou ayant une démarche visant à favoriser l'insertion professionnelle, le développement local ou la solidarité de proximité. En revanche, dans les pays scandinaves, en Allemagne et en Suisse, ce sont surtout les critères environnementaux, considérés dans la perspective du développement durable, qui orientent les choix des investisseurs.

Le besoin d'appréciation sociétale des entreprises se développe – ce que l'on peut aujourd'hui prévoir avec un bon degré de probabilité -, de deux choses l'une : ou la profession d'analyste financier saura s'adapter et intégrer cette dimension dans son métier, ou d'autres le feront à sa place. La prise en compte de cet enjeu passera nécessairement par une adaptation de la formation des analystes financiers à cette nouvelle dimension.

B-La prise en compte de la responsabilité sociétale dans l'investissement

Les analystes financiers prennent en compte le développement durable ainsi que la responsabilité sociétale et étique des affaires, dans leurs recommandations essentiellement, pour les raisons suivantes:

1-L'émergence des investisseurs individuels

Le mouvement de l'INVESTISSEMENT SOCIALE RESPONSABLE (ISR) ne concerne pas seulement les investisseurs institutionnels, mais touche aussi, de plus en plus, les épargnants individuels : le nombre de supports de placement éthiques, socialement responsables ou de développement durable tend à augmenter, et ces produits font leur apparition dans les catalogues des grands groupes bancaires à destination d'une clientèle de particuliers.

2-Les groupes bancaires s'adaptent à la demande Sociale

Les Banques dont la politique de gestion des fonds présente une orientation éthique, au sens large du terme. Quant aux épargnants, une part significative et croissante d'entre eux est sensibilisée à ce genre de démarche et souhaite orienter son épargne vers des placements comportant une dimension responsable ou solidaire. On assiste à l'émergence d'une catégorie d'investisseurs individuels qui cherchent à affirmer leur citoyenneté en donnant du sens à leurs investissements. Parallèlement, différents groupes se constituent autour de la défense de valeurs précises.

La plupart des grands établissements bancaires français proposent de tels placements : le Crédit Coopératif et le Crédit Mutuel en offrent à leur clientèle. Selon les modalités choisies, on distingue deux types de placements :

- Les OPCVM dits « **éthiques** », où le portefeuille est investi uniquement dans des titres d'entreprises ayant une politique « **socialement responsable** », et où le souscripteur touche l'intégralité du rendement de son placement ;

- Les OPCVM dits « **de partage** », dans lesquels l'affectation des fonds n'est soumise à aucun critère particulier, mais où l'épargnant renonce à tout ou partie de son revenu au profit d'une association agissant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, de la création d'emplois nouveaux, du développement des pays du Sud, etc.

3- La société civile

Le temps où ces institutions prétendaient régenter la marche de la mondialisation est révolu. Il est désormais inévitable que cette société civile naissante soit associée aux prochaines négociations économiques internationales. La demande d'égalité et de justice dont elle est porteuse, débouche sur la revendication de nouveaux droits collectifs :

- Droit à une nature préservée ;
- Droit au développement des peuples ;
- Droit à l'enfance protégée ;
- Droit à une information transparente...

Le rassemblement de Porto Alegre, organisé en contrepoint au *World Economic Forum* de Davos, marque la naissance du Forum social mondial, qui regroupe une myriade d'organisations et d'acteurs divers – syndicats, associations ONG, élus du suffrage universel – issus des cinq continents. La vision que les participants souhaitent mettre en avant est celle d'une mondialisation plus solidaire, non pas guidée par la recherche exclusive de la rentabilité du capital financier, mais fondée sur les impératifs du développement des hommes et des sociétés. L'ambition qui sous-tend ces travaux est de proposer une alternative citoyenne à la mondialisation du capital. Il ne s'agit pas de refuser la mondialisation, mais de combattre ses effets les plus dévastateurs en instaurant un cadre réglementaire international. Une réflexion critique sur les processus, actuellement en cours, doit permettre de les réorienter vers des finalités humaines.

Le processus de structuration de cette société civile internationale concerne directement les grandes entreprises, qui seront tôt ou tard confrontées aux pressions de l'opinion publique et aux revirements des gouvernements. Si elles ne modifient pas elles-mêmes leurs pratiques, elles se verront imposer de nouvelles règles par la voie démocratique.

C-Les marchés financier et la l'investissement sociétale des entreprises

Les raisons qui pourraient influencer la conduite des marchés financiers, notamment les analystes, à prendre en compte le développement durable ainsi que la responsabilité sociétale et étique des affaires, dans leurs recommandations, sont essentiellement de trois ordres.

1- *L'existence d'un risque sur la rentabilité*, une réglementation sévère appliquée à la responsabilité sociétale pouvant entraîner de lourdes pénalités, ne pourrait pas être ignorée des analystes puisqu'elle représenterait un risque sur la rentabilité de l'entreprise. A titre d'exemple, citons les procès liés à l'amiante, ou encore les risques encourus par les constructeurs automobiles quant au recyclage des épaves, et d'autres types de risques qui font aujourd'hui peser de lourdes menaces sur certains secteurs d'activité.

2- *L'apparition d'une demande des investisseurs* Si les investisseurs finaux, c'est-à-dire les mandants des gestionnaires de fonds, exigeaient la prise en compte de responsabilité sociétale pour des raisons éthiques, il est évident que toute la chaîne de

décision des circuits d'investissement serait obligée de l'intégrer. Il existe déjà des fonds de ce type, qui interdisent explicitement tout un investissement dans des entreprises qui peuvent avoir des activités liées à l'armement, à l'alcool, au jeu, etc.

A. L'établissement d'un lien avec la performance La démonstration historique ou statistique d'une influence positive ou négative de la prise en compte des critères de développement durable sur la performance financières des entreprises nous obligerait à en tenir compte dans nos grilles d'évaluation et donc de sélection. Rappelons en effet que la mise en évidence de performances financières supérieures des sociétés à capitaux familiaux ou ayant une politique sociale avancée par rapport aux autres, a conduit à la création de fonds dont la principale caractéristique était de ne sélectionner que des entreprises répondant à ces critères.

D-Le développement durable dans les Critères d'un fonds à Responsabilité Sociétale

Les principales catégories de critères, qui reflètent chacune un sujet de préoccupation précis, utilisées par les investisseurs éthiques sont au nombre d'une quinzaine. Elles peuvent être rassemblées dans les trois grands groupes de critères suivants :

1-Des critères d'exclusion : Ne sont pas prises en considération les valeurs liées aux industries de l'alcool, du tabac, des jeux, de l'armement et de l'énergie nucléaire, qui sont jugées dangereuses pour la santé physique ou morale des populations.

2-Des critères de préférence environnementale : Il s'agit de favoriser les entreprises ou les industries dont les processus de production n'ont pas d'effets destructeurs ou polluants sur le milieu naturel, et dont les produits ne sont pas néfastes pour l'environnement ou la santé humaine. On trouve aussi dans ce groupe de préoccupations des thèmes comme le respect des droits des animaux ou le recyclage des déchets.

3-Des critères de préférence sociétale : Dans le même esprit, seront privilégiées les valeurs de compagnies qui se veulent attentives à leurs relations avec les employés et avec la communauté qui les entoure, au problème du traitement des femmes et des minorités sur le lieu de travail, à la question du travail des enfants, aux droits de l'homme en général, mais aussi à la qualité de leurs produits et à leur attitude envers les consommateurs(..) les investisseurs, qui s'inscrivent dans cette démarche, sont amenés à choisir les entreprises qui se montrent les plus concernées et les plus respectueuses vis-à-vis de tous ces sujets. Les thèmes de l'éducation ou de l'aide aux pays en développement peuvent également être mentionnés dans ce groupe⁹.

⁹ Didier Davydoff, « Les indices de l'investissement... », op.cit.

V-La sélection des valeurs au fonds éthiques pour l'investissement Socialement Responsable

La sélection des valeurs se fait en fonction des critères éthiques du développement durable (*screening*, ou sélection des titres qui constitueront le portefeuille). Les investisseurs peuvent investir ou désinvestir dans des sociétés, en fonction de leur respect ou non-respect des critères. A cet effet, ils peuvent se fonder sur les évaluations réalisées par les agences de notation sociétale, ou avoir recours à leurs propres analyses.

Cinq grandes classes de critères sont généralement utilisées pour apprécier la politique de développement durable d'une entreprise :

- La gestion des ressources humaines ;
- L'impact de ses activités sur l'environnement ;
- Les relations avec les clients et fournisseurs ;
- Les relations avec les actionnaires ;
- Les relations avec la société civile.

Il existe évidemment des variantes, puisque chaque organisme de *rating* a développé sa propre méthodologie d'évaluation.

Les processus d'investissement qui intègrent des préoccupations environnementales, et / ou sociales, et / ou de société. on distingue généralement les fonds éthiques des autres fonds ISR. Historiquement les plus anciens, ils correspondent à une forte tendance dans le monde anglo-saxon ; les premiers se caractérisent par une pratique d'« exclusion », se refusant d'investir dans telle ou telle catégorie de « sin stock » (action du péché) : valeurs liées à l'alcool, au tabac, à l'armement, au nucléaire, aux tests sur les animaux... Les fonds (ou mandats de gestion) SR ou de développement durable (DD), pour leur part, ne procèdent pas par exclusion mais par sélection des meilleurs titres, selon une batterie de critères environnementaux, sociaux ou de société.

Ils choisissent, par exemple, les entreprises qui ont pris les mesures anti-pollution les plus efficaces, qui ont fait un effort particulier de formation de leur personnel, etc. Cette deuxième catégorie, qui suscite l'intérêt le plus vif, réclame à l'évidence la mise en place de processus d'investissement adaptés, et s'appuie, le plus souvent, sur les services d'agences d'analyse sociétale.

Les deux approches, au demeurant, ne sont pas exclusives l'une de l'autre : on peut parfaitement envisager un fonds anti-tabac sélectionnant les autres valeurs de son portefeuille avec un filtre environnemental pour une entreprise citoyenne.

A-L'apparition d'indices boursiers éthiques « socialement responsables »

L'apparition d'indices éthiques ou socialement responsables, au sens large de ces termes. Entraîne l'émergence de nouveaux indices peut, progressivement, représenter un puissant facteur de progression de la prise en compte du développement durable par les entreprises. En effet, l'une des fonctions économiques des indices boursiers est de constituer un outil pour la gestion de portefeuilles de

valeurs mobilières. Une certaine catégorie de gestionnaires de porte feuille pratiquent ce que l'on appelle la « gestion indicielle », c'est-à-dire qu'ils procèdent aux choix des actions qu'ils achètent en fonction de la composition d'indices boursiers. Ainsi, le développement d'indices boursiers socialement responsables ne peut qu'inciter graduellement les entreprises à être attentives prise en compte par ces indices, ce qui implique qu'elles lancent elles-mêmes des actions en faveur du éthique, et qu'elles communiquent à ce sujet.

La contribution de Didier Davydoff, qui suit, conduit au moins à deux constatations. Dans l'apparition des nouveaux indices, la notion de développement durable côtoie celle d'éthique.

B- Les indices d'investissement socialement responsable

1- les indices boursiers

Un indice boursier est une simple formule de calcul, appliquée au cours des actions d'une sélection de sociétés cotées. La formule de calcul est très simple :

$$I_t = \frac{\sum_i n_i p_i^t}{kj \sum_i n_i p_i^{t-1}}$$

Avec les notations suivantes :

- **kj**= coefficient d'ajustement du jour **j**.
- **ni**= pondération de l'action **i**
- **pit**= prix de l'action **i** à l'instant **t**

La formule traduit le fait que la variation de l'indice à un instant **t+1** par rapport un instant **t** est simplement égale à la variation de la valeur d'un portefeuille composé d'actions de l'échantillon, pondérées selon des coefficients **n** convenus à l'avance. Le seul élément de complexité relative tient au coefficient **k** qui sert à éliminer l'effet de certaines opérations sur titres, ou bien les changements de l'échantillon, qui feraient varier le niveau de l'indice de manière artificielle.

On le voit : l'extraordinaire développement des indices boursiers ne tient certainement pas à la puissance du concept technique... le succès des indices tient en réalité à la multiplication des usages que les opérateurs de marché en font ; en gros, ces usages sont au nombre de trois.

2- Les indices « socialement responsables » européens

On s'intéressera dans cette section aux indices éthiques ou de développement durable qui sont apparus récemment en Europe. Trois groupes d'acteurs ont émergé sur la scène européenne :

A.SAM (Sustainable Asset Management), une société de gestion d'actifs Suisse, s'est associée à Dow Jones pour produire le premier indice mondial de développement durable, avec une composante européenne qui inclut STOXX dans sa dénomination (Dow Jones STOXX Sustainability Indexes) ;

B. ARESE est une agence de notation sociétale française dont l'indice de développement durable ASPI Eurozone est, lui aussi, calculé par STOXX Ltd ;
C. Enfin, l'agence de notation non financière britannique EIRIS s'est associée avec FTSE, le producteur d'indices britannique, pour lancer une gamme d'indices éthiques.

A- SAM et les indices Dow Jones Sustainability :

Dow Jones et la société de gestion d'actifs SAM Sustainability ont créé, en 1999, une joint-venture, Dow Jones Sustainability Group Indexes GmbH (DJSI), pour développer une gamme d'indices mondiaux du développement durable. Dow Jones s'est ensuite retiré de la joint-venture, mais continue d'accorder à SAM une licence lui laissant le droit d'utiliser la marque Dow Jones pour nommer ses indices. Le 15 octobre 2001, le producteur d'indices européens STOXX Ltd. a rejoint cet accord et des indices européens Dow Jones STOXX Sustainability ont été lancés. Les entreprises appartenant à l'indice mondial Dow Jones Global sont évaluées par SAM selon cinq critères :

- La capacité d'innovation technologique et l'efficacité à long terme de l'utilisation des ressources ;
- Le gouvernement d'entreprise ;
- Les relations avec les actionnaires ;
- Le leadership professionnel et la compétitivité ;
- Les relations avec la société civile.

Une note est attribuée à chaque entreprise sur la base de ces critères. Ensuite, SAM procède secteur d'activité, selon l'algorithme suivant, qui illustre bien l'équilibre recherché entre l'objectif de développement durable et celui de représentativité boursière.

B - ARESE est l'indice ASPI Eurozone :

Créée en juillet 1997 à l'initiative conjointe des groupes Caisses d'Épargne et Caisses des Dépôts, ARESE (Agence française de Rating Social et Environnemental sur les Entreprises) est une agence d'analyse et de notation non financière des entreprises européennes selon des critères de développement durable. ARESE emploie aujourd'hui une quinzaine d'analystes. Membre du SIRI Group, l'agence utilise une méthode harmonisée de notation et une base de données d'informations portant sur 500 sociétés, mise en commun avec ses homologues étrangers. ARESE a dans sa clientèle la très large majorité des fonds français spécialisés sur le développement durable.

Depuis début juillet 2001, l'indice ASPI (Arese Sustainable Performance Index) couvrant la zone Euro est calculé et diffusé par STOXX Limited, producteur des indices européens STOXX. Devrait suivre assez rapidement un indice couvrant l'ensemble de l'Europe et, à plus long terme, le monde.

Les entreprises appartenant à l'indice mondial Dow Jones EURO STOXX sont évaluées par ARESE selon cinq critères :

- Ressources humaines ;
- Environnement, hygiène, sécurité ;
- Relations avec les clients et les fournisseurs ;
- Relations avec les actionnaires ;
- Relations avec la société civile.

ARESE attribue à chaque société une note comprise entre **0** et **4**, d'après chacun de ces critères. Ces notes sont attribuées secteur, afin d'éviter des distorsions résultant de la plus ou moins grande facilité à respecter les impératifs de développement durable selon la nature de l'activité. En définitive, la note donnée à une entreprise pour la sélection des valeurs de l'indice est la moyenne géométrique des « scores ASPI » suivant chacun des cinq critères. Une entreprise ayant obtenu la note **0** sur l'un des critères est automatiquement exclue des indices.

L'échantillon de l'indice ASPI Eurozone est constitué des cents vingt sociétés de l'indice Euro STOXX les mieux notées, soit environ une société sur deux.

C - FISE et les indices FTSE 4Good :

FTSE a lancé, le 31 juillet 2001, une gamme d'indices éthiques nommée FTSE4Good (prononcez : Footsie for good). La série des indices FTSE4Good consiste en quatre indices larges, conçus pour être des benchmarks destinés aux gérants d'actifs, et quatre indices étroits conçus pour être sous-jacents de produits dérivés.

La sélection des valeurs des indices est effectuée en partenariat avec EIRIS Service (The Ethical Investment Research Service). EIRIS Service est une filiale du centre de recherche à but non lucratif EIRIS, créé en 1983 par la religion et des Organisations Non Gouvernementales(ONG), et au Conseil d'administration duquel figurent des représentants des religions.

Les sociétés de certains secteurs ne sont pas éligibles : le tabac, l'armement, le nucléaire et les sociétés extrayant ou traitant l'uranium.

L'évaluation des entreprises est effectuée par EIRIS, d'après trois familles de critères : l'environnement, les questions sociales et les relations avec les parties prenantes, les droits de l'homme.

La procédure de sélection des valeurs de l'indice est la suivante :

- Parmi les valeurs éligibles sont retenues les valeurs « **acceptables** » pour les trois critères ;
- Elles sont ensuite triées dans l'ordre décroissant de la taille de leur capitalisation boursière ;
- Dans le cas des indices « **négociables** », les cinquante (ou cent, selon l'indice considéré) premières valeurs sont retenues ;
- Dans le cas des indices de **benchmark**, toutes les valeurs sélectionnées sont **retenues**.

Les indices éthiques ou de développement durable nous renseignent sur les performances des sociétés sélectionnées selon ces critères, mais aussi sur la taille et l'origine de ces sociétés.

Conclusion

Les entreprises, sont invitées à s'inspirer des principes du développement durable et à s'efforcer de les incliner dans les différents niveaux de leurs stratégies managérielles.

En effet, Les concepts du développement durable et ceux des Responsabilité Sociale des Entreprise sont de Niveaux différents qui se complémente : L'articulation entre les deux concepts dans une stratégie managériale postule que, Le développement durable est un concept macroéconomique et macrosocial à l'échelle planétaire, il interpelle l'entreprise dans ses finalités, dans la conception de son organisation, en fournissant les principes qui encadrent ou conditionnes les activités économique. Alors que la RSE est un concept microéconomique qui constitue les modalités de réponse de l'entreprise aux interpellations sociétales- sa pratique sein même de la société- en produisant des stratégies, des dispositifs de management, de conduite de changement et des méthodes de pilotages, de contrôle, d'évaluation et de reddition incorporant des nouvelles conceptions de performances.

De ce fait, les entreprises subissent des pressions dans la conception de ces stratégies managérielles, la première est au niveau macro socioéconomique -le développement durable et Globale- , tandis que la deuxième pression est au niveau micro socioéconomique –la responsabilité et l'investissement sociale- de plus, elles sont confrontées à une double pression : celle des consommateurs et de leurs attentes en termes de responsabilité sociale des entreprises, d'une part, et celle des investisseurs, dont la sensibilité à la démarche de l'Investissement Sociale Responsable (ISR) par voie croissant. L'effet *pull* des consommateurs et l'effet *push* des investisseurs se combinent pour prendre l'entreprises dans un étau, afin qu'elle se comporte de manière responsable et adopte les vues du développement durable. C'est le principe de la double sanction ou de la double contrainte, riche de nouvelles opportunités pour l'entreprise.

En conclusion, la question du développement durable et la responsabilité sociale, au sens large, est une question stratégique pour les entreprises; Nombreux sont ceux qui pensent que l'intégration de paramètres sociétaux ou environnementaux dans les stratégies managérielles est une condition de la réussite de la démarche de développement durable dans l'entreprise : ainsi, selon JAN NOTERDAEME, une démarche sociétale de la part de l'entreprise ne peut être efficace que si elle est « voulue en haut, acceptée par le bas, et qu'elle fait partie intégrante de la stratégie de l'entreprise »¹⁰.

¹⁰ Bruno Libert, « L'éthique et responsabilité sociale de l'entreprise », op.cit.